



CONCOURS JEUNES BENEVOLES

« Pour mon club, je m'engage »

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Picardie, en collaboration avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Picardie et le Conseil régional de Picardie, organise en 2013 la troisième édition du concours jeunes bénévoles « Pour mon club, je m'engage ».

Ce concours a pour objectifs :

- de récompenser des jeunes bénévoles de moins de 30 ans qui se mettent particulièrement en valeur par leur engagement et surtout par des actions significatives d'organisation, de développement, ou d'accompagnement de la pratique sportive au sein de leurs associations sportives ;
- d'encourager et de valoriser l'engagement des jeunes, considérant que la prise de responsabilités et d'initiatives favorisent leur épanouissement personnel et contribuent à leur réussite éducative ;
- de recenser les actions entreprises dans les clubs ;
- d'accompagner les jeunes bénévoles dans le développement de leurs compétences en les invitant notamment à une session de formation "jeunes dirigeants".

⇒ Dépôt des dossiers de candidature auprès du Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie avant le **lundi 30 septembre 2013**

⇒ Sélection des dossiers par le jury régional en octobre 2013

⇒ Remise des récompenses en novembre 2013 lors du séminaire des ligues et des comités régionaux organisé par le Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie.

REGLEMENT DU CONCOURS 2013

ARTICLE 1 : QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est accessible à toute personne bénévole âgée de 16 ans à 30 ans, quels que soient sa condition sociale et son niveau de qualification, licenciée dans une association sportive picarde. Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale de participation au concours.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le nombre de projets présentés par candidat ou par association n'est pas limité. Les actions réalisées en 2012 ou les projets d'action 2013 pourront être pris en compte.

Un candidat ou une association ne peut bénéficier que d'un seul prix.

Tout candidat ou association primée lors des éditions antérieures ne peut pas concourir les années suivantes.

ARTICLE 3 : CHOIX DU THEME DU PROJET

Tous les projets individuels et/ou collectifs d'organisation, de développement, ou d'accompagnement de la pratique sportive sont recevables.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent contenir les informations permettant au jury d'avoir une vision claire du projet (objectifs, modalités de mise en œuvre, publics, partenaires, résultats obtenus, budget...) ou des missions réalisés par le(s) candidat(s), ainsi que les documents attestant la réalisation des actions (photos, coupures de presse, vidéos...).

ARTICLE 5 : DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers sont à renvoyer à :

Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Picardie
Concours Jeunes Bénévoles
30 Square Friant Les Quatre Chênes
80000 AMIENS
picardie@franceolympique.com

Une copie des dossiers sera adressée pour information aux ligues, comités régionaux et comités départementaux concernés.

Votre correspondant au CROS de Picardie est Arnaud SELLIER.

Tél. : 03 22 38 27 20 / arnaudsellier@franceolympique.com

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 30 septembre 2013.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 6 : CHOIX DES MEILLEURS PROJETS

Le jury est composé de représentants du mouvement sportif, de la presse et des partenaires, ainsi que de personnes expertes.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.

Un prix spécial du jury pourra être attribué.

ARTICLE 7 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

Le jury se laisse la possibilité de récompenser un ou plusieurs candidats ou associations en fonction de la qualité des projets présentés.

Les prix (récompenses financières et/ou matérielles) seront remis lors du séminaire des ligues et des comités régionaux organisé par le CROS de Picardie. Tous les dossiers seront valorisés lors des assemblées générales des ligues ou des comités régionaux et lors de la Journée de la jeunesse organisée par le Conseil régional de Picardie.

Seules les actions réalisées en 2013 seront récompensées en totalité, sur présentation du bilan de l'action (bilan financier, évaluation, perspectives...).

Les projets en cours de réalisation seront récompensés à hauteur de 50%. Les 50% complémentaires seront attribués sur présentation du bilan de l'action (bilan financier, évaluation, perspectives...).

Tous les projets, récompensés ou non, seront présentés sur le site Internet du CROS de Picardie <http://picardie.franceolympique.com>.

ATTENTION : En participant à ce concours, le(s) candidat(s) s'engage(nt) à être présent(s) le jour de la remise des prix.

Tous les candidats participant à ce concours seront invités à participer à une session de formation « jeunes dirigeants » dans le but de développer leurs compétences.